



Politique de prévention des risques et de lutte contre les atteintes à la ● ● ● probité et la corruption

Nîmes, le 24 mai 2024

Dans le cadre des démarches qu'elle a initiées en 2013 et renforcées depuis 2015 pour sécuriser les actifs du Groupe et structurer la maîtrise des risques, la Direction générale de BRL a tracé une trajectoire de conformité des pratiques du Groupe autour d'un triple objectif :

- **Sensibiliser les cadres de direction des sociétés du Groupe BRL, en France et à l'international**, aux enjeux de la conformité des pratiques aux lois et règlements, et notamment de prévention des risques de corruption et d'atteintes à la probité ;
- **Améliorer, de manière continue, les pratiques des équipes opérationnelles et supports** avec le développement de compétences intégrant la vigilance sur les risques ;
- **Renforcer le niveau de confiance accordé au Groupe** par ses parties prenantes dans un cadre d'exemplarité et de transparence des pratiques.

Cette trajectoire s'est concrétisée, sur les deux dernières années, par la mise en place d'une **politique de prévention des risques de corruption et d'atteintes à la probité**, dénommée « **Plan Probité** ». Ce Plan est défini et supervisé par la maison-mère BRL, avec un déploiement sous la responsabilité de chaque Direction de société pour ses activités propres, fondé notamment sur :

- **La Charte éthique du Groupe BRL**, qui précise les principes et les exigences de conformité que chaque salarié(e) se doit de respecter dans l'exercice de ses missions ;
- **Le Code de conduite** propre à chacune des sociétés, qui apporte la garantie de la bonne mise en œuvre du programme de lutte contre les atteintes à la probité et la corruption, sous l'autorité de leur Direction ;
- **La procédure de « lanceur d'alerte »**, qui assure le traitement par société des signalements des alertes professionnelles et la protection des lanceurs d'alerte ;
- **Un audit des pratiques de prévention des risques d'atteintes à la probité et de corruption**, qui a permis d'élaborer un plan d'action d'amélioration sous la responsabilité de chaque Direction de société ;
- **La cartographie des risques d'atteintes à la probité et de corruption** de chaque société, finalisée pour BRL depuis décembre 2023 et en cours d'achèvement pour les filiales, avec la réalisation de la cartographie consolidée des risques de corruption de l'ensemble du Groupe au second semestre 2024.

Ces initiatives répondent également aux engagements de notre **politique de responsabilité sociale du Groupe** ainsi qu'aux exigences des financeurs publics français et internationaux, et plus largement de la démarche du **Global Compact** (Pacte mondial de l'ONU – Agenda 2030) au titre du Principe n°10 de lutte contre la corruption et de l'Objectif de Développement Durable ODD 16.

Le Plan Probité du Groupe BRL garantit le respect des dispositions de la Loi dite « Sapin 2 » (Loi du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique) en s'appuyant sur un dispositif en 3 volets :

1. **L'engagement des instances dirigeantes** de la maison-mère BRL et de chacune de ses filiales directes et indirectes ;
2. **La cartographie des risques d'atteintes à la probité et de corruption** de chaque société, avec une consolidation au niveau du Groupe ;
3. **La gestion des risques** dans une logique de **Prévention, Détection et Remédiation**.





Pour assurer le pilotage de la conformité, et ainsi superviser le déploiement du Plan Probité du Groupe, j'ai retenu l'organisation suivante :

- **Le pilotage du cadre légal et réglementaire** de la conformité est assuré par la Directrice générale adjointe de BRL en charge des affaires juridiques, notamment l'intégration des obligations spécifiques du Code général des collectivités territoriales et les dispositions de la Loi 3DS et de la Loi Sapin 2 ;
- **Le contrôle opérationnel de la conformité des pratiques** de la maison-mère BRL est assuré par le Directeur de l'audit et du contrôle interne (DACI) ;
- **Le cadre légal et réglementaire propres aux activités des filiales**, y compris les filiales de droit étranger, le déploiement des plans d'action associés et le contrôle opérationnel de la conformité des pratiques sont réalisés sous l'autorité et la responsabilité des Directions des filiales concernées ;
- **L'évaluation du niveau de maîtrise des risques opérationnels des activités filialisées**, en matière de conformité et au regard du Plan Probité, est assurée par le DACI, avec une évaluation de l'efficacité du dispositif de contrôle opérationnel mis en place par les Directions des filiales et testé par des missions d'audit ciblées.

Pour renforcer la connaissance et la bonne appropriation des enjeux du Plan Probité par l'ensemble des acteurs, nous avons décidé de déployer prioritairement des **actions de sensibilisation, d'information et de formation** à destination de l'ensemble des salarié(e)s du Groupe.

Une première séquence de sensibilisation sera ainsi très prochainement réalisée sous la forme d'un E-learning au niveau Groupe, complétée ensuite par des formations spécifiques destinées aux personnels les plus exposés au sein de chaque société, sous la responsabilité de leur Direction.

Parallèlement, j'ai demandé à chaque Direction de société de décliner, dans son système Qualité, le Plan Probité du Groupe, en y intégrant les spécificités de son organisation, de ses métiers et des processus associés.

Il appartient à chacun(e) d'entre nous de veiller, efficacement et solidairement, au **respect inconditionnel des principes et règles du Plan Probité du Groupe BRL**.

J'attire en conséquence l'attention de chacun(e) pour apporter sa meilleure contribution au déploiement de cette démarche collective, et vous invite à vous rapprocher de votre Direction pour vous assurer des spécificités et des modalités applicables à vos missions.

Avec l'ensemble des Directions des sociétés du Groupe, nous vous remercions pour **votre implication et votre vigilance** qui sont les meilleurs garants de la prévention des risques d'atteintes à la probité et de corruption, et **le socle de la confiance de nos parties prenantes et de la durabilité de nos activités**.

Jean-François BLANCHET
Directeur général

